

Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS est par la présente donné, que le 27 août 2024, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a adopté des modifications au LR-DG-01 *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*.

Le règlement modifié peut être consulté sur notre site Web au csscotesud.gouv.qc.ca (sous l'onglet Notre organisation - Conseil d'administration).

Pour toute question, communiquez avec madame Anne Guichard à secretariat.general@csscotesud.gouv.qc.ca

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Avis donné à Montmagny, ce 29^e jour du mois d'août 2024.

La secrétaire générale,
Anne Guichard

Québec 